



Le Marcheur

de l'Entre-Sambre-et-Meuse



1830-2005
175^e anniversaire
de la Belgique

Bulletin trimestriel • 45^e année
N° 176 • Juin 2005



AMFESM

Association
des Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le Marcheur de
l'Entre-Sambre-et-Meuse :
Revue trimestrielle éditée
par l'Association
des Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse
(association reconnue par
le Ministère de la Communauté
Française sous le N° 21/252/1).

Internet :
www.amfesm.be

Abonnement 2005 :
7€ au délégué de votre
Compagnie ou au compte
000-0384902-06
de l'AMFESM à Gerpinnes

Réclamations et
changements d'adresse :
André SAINTHUILE
Rue de la Paix 4A
B-6200 CHATELET
Tél. et fax 071 39 23 91

Editeur responsable :
Michel PIERARD
Rue du Calvaire 27
B-6120 HAM-SUR-HEURE
Tél. 071 21 64 21

Textes et photos :
A envoyer à :
Marc BLAIMONT
Rue de la Damejelle 19
B-5150 FLOREFFE
Tél. et fax 081 44 58 52

Imprimerie GUILLAUME
Rue de Moncheret 26
B-6280 ACOZ
Tél. 071 50 10 43
Fax 071 50 46 73

Le contenu et photos
se rapportant aux articles
n'engagent que leurs auteurs.

Parution :
Mars • Juin
Septembre • Décembre

Imprimerie Guillaume S.A.
6280 Acoz

Editorial

MICHEL PIERARD, PRÉSIDENT

Notre couverture vous le rappelle, nous fêtons cette année le 175^e anniversaire de notre indépendance nationale. Le thème de la présente revue sera bien entendu consacré à l'événement en rappelant combien notre folklore est intimement lié à notre histoire. A travers anecdotes et inédits, ce sera l'occasion d'y parler des journées de septembre 1830 et des volontaires en sarrau, des origines de notre drapeau, de son choix et de sa signification. Comme chaque année, au cours de nos manifestations folkloriques, nous irons nous recueillir devant le monument aux morts de nos communes respectives. Lorsque nous rendrons hommage aux disparus des deux guerres, pensons aussi à y associer largement les combattants volontaires de 1830 ainsi que toutes celles et ceux qui ont subi la barbarie dans ces camps de concentration dont nous célébrons cette année, le sixantième anniversaire de la libération. Vous trouverez en encart le projet d'Alain Schroeder, photographe fondateur de l'agence Reporters, concernant l'édition d'un livre sur les Marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au vu de la qualité de la réalisation d'un livre précédent consacré au carnaval de Binche de 2004 : «*le Mardi gras vu par 30 photographes*», nous ne pouvons que vous inviter à souscrire dès à présent à cette proposition. Je voudrais enfin vous informer de deux nouvelles intéressantes, d'une part, la réintégration au sein de notre Association de la Marche Saint-Christophe de Marbaix-la-Tour que nous félicitons chaleureusement et à qui nous souhaitons la bienvenue, d'autre part, la lettre rassurante (*voir page 4*) que nous adresse la Ministre de la Justice en réponse à notre intervention lui faisant part de nos inquiétudes quant au contenu du nouveau projet sur les armes. Il va de soi que nous demeurerons néanmoins vigilants jusqu'à promulgation de la nouvelle loi.





Calendrier 2005 de l'AMFESM (suite et fin)

JUILLET	17 juillet	Fraire - Fraire Jeunes - Fraire Zouaves M 10 h 00 D 14 h 00 R 19 h 00	Saint-Ghislain * Bataillon carré 20 h 00
	24 juillet	Berzée M 10 h 00 D 11 h 30 R 18 h 30	Sainte-Marguerite * Bataillon carré Place communale 10 h 30
	24 juillet	Jumet Grognards M 10 h 00 (lundi) D 05 h 00 R 12 h 30	Sainte-Marie-Madeleine * Terre «Al danse» 09 h 30
	31 juillet	Hanzinelle M 10 h 00 D 15 h 00 R 18 h 00	Saint-Christophe * Bataillon carré 18 h 30
	31 juillet	Marbaix-la-Tour M 10 h 45 D 15 h 30 R 17 h 00	Saint-Christophe * Lundi 01/08 21 h 00 danse Marie Dandouille
	31 juillet	Silenrieux M 10 h 00 D 11 h 00 R 14 h 15	Sainte-Anne * Rentrée 14 h 15
AOÛT	7 août	Hemptinne M 09 h 45 D 10 h 45 R 13 h 00	Saint-Walhère * Chapelle Saint-Walhère 11 h 15
	7 août	Sart-Eustache M 10 h 00 D 15 h 00 R 17 h 30	Saint-Roch * Bataillon carré Place communale 20 h 00
	7 août	Vogenée M 10 h 30 D 15 h 00 R 18 h 00	Saint-André * Bataillon carré 18 h 30
	14 août	Villers-Poterie M 09 h 15 (lundi) D 09 h 00 R 12 h 00	Saint-Martin * Bataillon carré Quartier des Nations 17 h 30
	15 août	Cerfontaine - Cerfontaine Jeunes M 10 h 00 D 11 h 00 R 12 h 30	Saint-Lambert * Rentrée des Compagnies et Escadrons 20 h 00
	15 août	Chastrès M 09 h 30 D 10 h 30 R 18 h 30	Saint-Roch * Rentrée de la procession 18 h 30
	15 août	Le Roux M 09 h 45 D 10 h 30 R 12 h 00	Sainte-Gertrude * Bataillon carré 17 h 00
	15 août	Mariembourg M 09 h 30 D 15 h 00 R 16 h 00	Notre-Dame de la Brouffe * Bataillon carré 17 h 30
	15 août	Sart-Saint-Laurent M 09 h 00 D 10 h 00 R 12 h 30	Saint-Laurent * Vénération de la fontaine 11 h 45
	21 août	Acoz M 09 h 30 (lundi) D 11 h 00 R 19 h 30	Saint-Roch et Saint-Frégo * Château d'Acoz 18 h 30
	21 août	Bambois M 10 h 00 D 09 h 00 R 19 h 00	Saint-Barthélemy * Bataillon carré 15 h 00 au terrain de football



	21 août	Beignée <i>M 08 h 30</i>	<i>D 12 h 00</i>	<i>R 17 h 15</i>	Saint-Roch <i>* Rentrée au château 17 h 15</i>
	21 août	Floreffe <i>M 10 h 30</i>	<i>D 09 h 30</i>	<i>R 11 h 00</i>	Saint-Roch <i>* Messe à la chapelle Saint-Roch 10 h 30</i>
	21 août	Ham-sur-Heure <i>M 09 h 30</i>	<i>D 12 h 00</i>	<i>R 17 h 15</i>	Saint-Roch <i>* Retraite aux flambeaux 21 h 30</i>
	21 août	Lausprelle <i>M 10 h 00 (lundi)</i>	<i>D 09 h 15</i>	<i>R 12 h 30</i>	Saint-Roch et Saint-Frégo <i>* Place de Lausprelle 13 h 30</i>
	28 août	Biesme <i>M 09 h 30</i>	<i>D 10 h 30</i>	<i>R 19 h 30</i>	Saint-Martin <i>* Bataillon carré Nefzée 17 h 15</i>
	28 août	Châtelineau - Châtelineau Jeunes <i>M 09 h 00</i>	<i>D 10 h 00</i>	<i>R 11 h 30</i>	Notre-Dame de Rome <i>* Bataillon carré 18 h 30</i>
	28 août	Marcinelle <i>M 09 h 30</i>	<i>D 10 h 45</i>	<i>R 12 h 30</i>	Saint-Louis
	28 août	Yves-Gomezée <i>M 10 h 00</i>	<i>D 14 h 00</i>	<i>R 19 h 00</i>	Saint-Laurent <i>* Bataillon carré Place Saint-Laurent 19 h 15</i>
SEPTEMBRE	4 septembre	Loverval - Loverval Jeunes <i>M 10 h 00</i>	<i>D 11 h 00</i>	<i>R 18 h 00</i>	Saint-Hubert <i>* Bataillon carré 15 h 15 rue de la Jonquièrè</i>
	11 septembre	Gerpennes Jeunes <i>M 10 h 30</i>	<i>D 19 h 00</i>	<i>R 20 h 00</i>	Saint-Pierre des Jeunes
	11 septembre	Pontaury <i>M 10 h 00</i>	<i>D 11 h 00</i>	<i>R 18 h 30</i>	Saint-Antoine <i>* Bataillon carré rue des Carrières 16 h 30</i>
	11 septembre	Presles - Presles Jeunes <i>M 09 h 30</i>	<i>D 10 h 30</i>	<i>R 19 h 00</i>	Saint-Remy <i>* Bataillon carré au château 11 h 30</i>
	18 septembre	Névremont <i>M 09 h 00</i>	<i>D 10 h 00</i>	<i>R 12 h 30</i>	Saint-Remy <i>* Bataillon carré Ferme du Benoît 15 h 00</i>
	25 septembre	Fosses-la-Ville <i>M 18 h 30 (samedi)</i>	<i>D 08 h 00</i>	<i>R 17 h 00</i>	Saint-Feuillen <i>* Descente des Greffes de la folie 16 h 00</i>
	25 septembre	Haut-Vent	<i>D 08 h 00</i>	<i>R 17 h 00</i>	Saint-Feuillen <i>* Descente des Greffes de la folie 16 h 00</i>
OCTOBRE	2 octobre	Aisemont <i>M 08 h 00</i>	<i>D 08 h 45</i>	<i>R 19 h 15</i>	Notre-Dame <i>* Bivouac rue Inzebamonts 17 h 00</i>
	16 octobre	Villers-Poterie <i>M 08 h 00</i>	<i>D 08 h 30</i>	<i>R 17 h 30</i>	Tour Sainte-Rolende des Marcheurs

NC : non communiqué • M : messe • D : départ • R : rentrée • * point fort



La Vice-Présidente
Ministre de la Justice

15-04-2005
BUREAU 4

Monsieur Michel PIERARD
Président A M F E S M
Rue du Calvaire 27
6120 HAM-SUR-HEURE

V/Ref : votre lettre datée du 22 mars 2005
N/Ref : JC/LB/PhD/2005/46654/04-202

Monsieur le Président,

Votre courrier en référence a retenu ma meilleure attention.

J n'entre pas dans mes intentions de remettre en question la notion d'arme à caractère historique.

Vos inquiétudes me paraissent découler d'une campagne de désinformation et de dénigrement actuellement menée par certains.

L'avant-projet de loi en question prévoit très clairement que :
«Sont réputées armes en votre sens () les armes à feu d'intérêt historique, folklorique ou décoratif définies par le Roi (...)».

Le texte précise aussi que le port de ce type d'armes n'est pas soumis à l'obtention d'un permis.

J'espère avoir répondu à vos préoccupations et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurette ONKELINX



L'Union fait la force

TRAVAIL COLLECTIF

1815.... 1830 !

Quelle est la situation générale en Belgique après quinze ans de rattachement à la Hollande ? Que ressent la population du sud des Pays-Bas et de Bruxelles en particulier ?

Très franchement, les Belges en ont marre depuis longtemps de toutes ces dominations étrangères : Espagnols - Autrichiens - Français - et aujourd'hui Guillaume d'Orange-Nassau, le père de l'arithmétique hollandaise, qui impose ses lois en ajoutant les abstentions aux votes affirmatifs; en outre, ce souverain autoritaire n'applique aucune représentation parlementaire proportionnelle. Tous les postes supérieurs dans les administrations et dans l'armée sont entre les mains des Orangistes. Bref, les Belges vivent une véritable vassalité.

Après une période favorable, la situation économique se dégrade : chômage, impôts, et les prix du pain et de la viande qui ne cessent d'augmenter... La presse est censurée et des journalistes emprisonnés, parmi eux le Brugeois Louis de Potter, le véritable chef de l'opposition. Libéraux et Catholiques se concertent et fusionnent leurs revendications : «*A quoi bon s'obstiner à lutter séparément quand l'union fait la force*». Les premiers veulent retrouver rapidement la liberté de la presse, les seconds celle de l'enseignement car on «*hollandise*» de plus en plus de classes dans les écoles. La justice doit se

rendre dans la langue batave, ce qui oblige les avocats à plaider avec l'aide de dictionnaires...

Partout dans le pays, on organise des pétitions.

Du côté de La Haye, on fait la sourde oreille. Un député menace : «*Belges, souvenez-vous de l'Empire ! Napoléon donna quinze jours aux Hollandais pour apprendre le français; le gouvernement actuel vous a donné quinze ans pour apprendre le hollandais. De quoi vous plaignez-vous ?*» Un second ajoute : «*Ces Belges ne sont que des fantoches et que des démocrates*».

Mais qu'apprend-on de Paris ? Le peuple s'est révolté contre le roi Charles X; le succès des «*Trois Glorieuses*» excite les esprits et relance les idées de liberté et d'indépendance. Le mardi 24 août 1830, on doit célébrer l'anniversaire du «*Bon Roi Guillaume*». Le Parc de Bruxelles sera illuminé et on tirera un grand feu d'artifice; coût de l'opération : trente mille francs... La coupe est pleine et on peut lire sur de nombreux placards :

«*lundi, feu d'artifice
mardi, illumination
mercredi, révolution !* »

C'est l'oeuvre d'excités, anarchistes, rattachistes, car la grande majorité des Belges n'aiment pas les révolutions. Ce n'est pas dans leur nature profonde. Les Belges ne sont pas des fantoches mais bien des démocrates. Certes, ils veulent la séparation administrative du pays, mais sous une même dynastie, et par les voies légales et parlementaires.

(suite page 6)



L'UNION FAIT LA FORCE

(suite de la page 5)

Pourtant, ça explose le 25 août. Au théâtre de La Monnaie, on joue «*la Muette de Portici*», un opéra romantique et ultra-révolutionnaire :

« *Amour sacré de la patrie
Rends-nous l'audace et la fierté !
A mon pays je dois la vie
Il me devra la liberté !* »

C'est de la folie !

Dès que le rideau tombe, les spectateurs sortent en hurlant des cris de liberté... Tout ce qui est pro-hollandais est saccagé et incendié... Des voyous en profitent pour dévaliser les boutiques et armureries.

Dans les rues, les «*ketjes*» des Marolles répètent : «*t'is revolutie ! Potferdeke ! t'is revolutie!*»

Au petit matin du 26, des ouvriers ivres détruisent les machines et les tissages; ils réclament : «*du pain ! du travail ! du travail ! du pain !*» Bruxelles panique. Que font les autorités ? Pourquoi la garnison n'intervient-elle pas ? La police se laisse désarmer. Appelé par les Bruxellois, le baron van der Linden d'Hooghvorst garde son sang-froid et appelle le général Van der Smissen ainsi que le commandant Pletincks, deux anciens de Waterloo. Ils rassemblent une centaine de bourgeois armés qui dispersent les émeutiers; en quarante-huit heures, cette garde urbaine recrée contrôle la situation.

Ouf ! On va pouvoir rechercher une solution pacifique. Trop tard ! Six mille Hollandais marchent déjà sur Bruxelles. La population s'excite à nouveau, prend les armes et dresse

des barricades. Les provinces s'agitent également. De plus en plus de soldats belges désertent les garnisons, séquestrent les officiers hollandais et livrent les arsenaux. Dans chaque ville, des bandes de volontaires s'organisent et foncent vers la capitale. A Charleroi, l'industriel Léopold de Dorlodot arme ses verriers. A Liège, Charles Rogier endosse un sarrau bleu, glisse une paire de pistolets dans la ceinture et entraîne trois cents volontaires. Les Liégeois arrivent à Bruxelles le 7 septembre et s'emparent des armes entreposées dans l'hôtel de ville. Parmi eux, Jean-Joseph Charlier à la jambe de bois qui inspira cette chanson :

« *Il partit ce matin de Liège
A cheval sur un canon
Partout la foule qui l'assiège
Lui dit : Bonhomme où vas-tu donc ?
Je vais chasser à la canaille
Et vaincre ou mourir pour nos droits
Tant qu'il y aura de la mitraille
On verra La Jambe de bois* ».

Ensuite, ce sont les Louvanistes, les volontaires du Hainaut, du Brabant, du Borinage et des Flandres. Les Athois rejoignent Bruxelles avec huit canons et 200.000 cartouches.

Derrière un drapeau rappelant la vieille bannière brabançonne de 1789, une foule hurle :

«*Nous sommes Belges !*».

Un refrain nouveau se répand dans la ville, c'est «*la Brabançonne*». Les Montois distribuent une prière composée par un chanoine de Sainte-Waudru :



«Notre ex-roi qui est à La Haye, que votre nom soit détesté, que votre règne finisse, que votre volonté soit nulle en province comme à Bruxelles. Laissez-nous nos journaux quotidiens. Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons les ordonnances à ceux qui les ont faites. Ne nous laissez pas succomber sous les balles des Hollandais, mais délivrez-nous de votre présence. Ainsi soit-il !».

Les jeunes et les moins jeunes sont invités à rejoindre la garde urbaine du baron d'Hooghvorst, qui se rallie aux patriotes. La garde urbaine, de bourgeoise devient «*prolétarienne*», et donne naissance à notre première garde civique qui prépare une chaude réception aux Orangistes, qui sont à Vilvorde.

Nous sommes le 23 septembre. La marchande de «*caricoles*» s'interroge :

«- *Wat is ?*

- *De kaaskoppen zijn daar !*

- *Alleï, peï; c'est pas vrai !*

On va quâ même pas les laisser faire, ces Zollandais.

C'est pas vrai qu'y vont rentrer dans Bruxelles !

A la barricade !»

A chaque fenêtre, dans chaque coin de porte, depuis les soupiraux, les volontaires tirent un feu d'enfer. A la Porte de Flandre, tout est bon pour canarder les hussards : pavés, bouteilles, pots de chambre, meubles, ferraille, chaux, eau bouillante... La débâcle est effroyable, les chevaux se cabrent, dérapent, se blessent avec leurs cavaliers...

A la Porte de Laeken, l'ennemi recule. A la Porte de Louvain, il piétine... et finalement trouve refuge dans le Parc, aussitôt encerclé et assiégé. Charlier à la jambe de bois canonne et à chaque boulet, il s'écrie : «*Dè v'là core un pour ces tiesses di fromage !*» Deux fois les volontaires montent à l'assaut mais deux fois, ils sont repoussés. Des femmes et des enfants rampent sous les balles pour récupérer les blessés, ensuite pour ravitailler les combattants en munitions et péket . . .

(suite page 8)





L'UNION FAIT LA FORCE

(suite de la page 7)

Vers les vingt heures, le feu cesse et chacun panse ses plaies. C'est qu'à la nuit tombée, nos volontaires redeviennent de bons et simples Bruxellois, Flamands ou Wallons que les combats ont assoiffés. Tous les estaminets sont bondés. Enivrés par leurs exploits réels ou imaginaires, les héros en sarrau bleu racontent :

«Pas fiers qui z'étaient ces kaaskoppen. Pitié qui demandaient tous ces z-hussards avec leur casaque bleue à ficelles jaunes ! T'aurais dû les voir filer avec leur chapeau à plumes tout de travers et toutes leurs loques qui flottaient derrière eux !

Oui, peï, ça a été un fameux bazar ! Et qu'est-ce qu'on a bien ri».

Pendant ce temps, les Hollandais fuient et se retranchent entre Boom et Lierre. Nos volontaires, formés en Corps francs, les poursuivent. Se distinguent particulièrement les «Chasseurs-Volontaires Bourgeois» du marquis du Chasteler : leur esprit de corps, leur bravoure et leur présence dans les coups les plus audacieux en font «les premiers commandos de l'armée belge». Leur règlement est très sévère : «Les Chasseurs sont obligés d'avoir un fusil à deux coups, la giberne, le bonnet et la blouse. Ceux qui quitteront les rangs sans qu'on ait fait le commandement de les rompre paieront une amende de 50 cents. Ceux qui se permettront de censurer les ordres du commandant, quand on ne leur demande pas leur avis, paieront une amende de 50 cents...».

Ces articles choisis parmi d'autres, sont signés par le comte Frédéric de Mérode, le héros de Berchem - par Alexandre Jenneval, le poète et auteur de la Brabançonne - et naturellement par le marquis du Chasteler, un dur à cuire, un héros de la campagne de Russie avec Napoléon, mais qui s'est vaillamment battu à Waterloo dans les rangs hollandobelges du prince d'Orange.

Fin octobre 1830, seules les citadelles d'Anvers, de Maestricht et de Luxembourg sont encore au pouvoir des Néerlandais et le 20 décembre, les Grandes Puissances réunies à Londres reconnaissent l'Etat belge.





Très vite, les Chasseurs-Volontaires du marquis du Chasteler ont abandonné le sarrau et le bonnet, pour adopter un véritable uniforme.

Parallèlement à tous ces événements et dès le 26 septembre, un Gouvernement provisoire se forme. Il organise aussitôt un pouvoir exécutif, des ministères et décrète l'indépendance du pays. Un Comité central s'occupe d'un projet de Constitution que le Congrès national examine après des élections générales (200 députés élus au suffrage censitaire et capacitaire).

Ce Congrès national se prononce aussi pour une monarchie constitutionnelle représentative, en réalité ce sera une «*république monarchique*» :

- une république car les Belges veulent la liberté en tout et pour tous, dans un régime démocratique qu'une monarchie despotique de l'Ancien Régime ne peut offrir;
- monarchique car nos députés savent qu'ils doivent rassurer l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse qui sont toutes des monarchies et chez qui le mot «*république*» fait frémir. En outre, les Grandes Puissances n'apprécient pas l'éclatement des Pays-Bas, la barrière qu'elles ont dressée contre la France.

Mais quel roi choisir ? Un député des Flandres pense au prince d'Orange, le fils du roi Guillaume des Pays-Bas. Réaction d'indignation : «*Jamais nous ne rappellerons cette famille maudite...*».

Le Congrès se prononce pour le duc de Nemours mais son père Louis-Philippe, roi des Français, refuse. Il sait que ce choix est inacceptable par les Grandes Puissances.

(suite page 10)





Aux Mascarades

Pantalons blancs
pour Marcheurs
Polyester 1^{er} choix
Enfants et adultes

20 €

Ouvert de 14 à 18h30 le samedi de 10 à 15h • fermé le mardi et dimanche
Sur les Marchés 188 • 5621 HANZINNE • Tél./fax 071 503 973 • auxmascarades@yahoo.fr

L'UNION FAIT LA FORCE

(suite de la page 9)

Dans l'impossibilité de choisir, le Congrès imagine une régence et nomme le baron Surllet de Chockier. Ce n'est pas une réussite. C'est pourquoi le député hutois Joseph Lebeau, très au courant des développements de la diplomatie internationale, propose le prince Léopold de Saxe-Cobourg qui vient de renoncer à la couronne de Grèce. Pour Lebeau, seul ce prince allemand peut réunir toutes les parties. Apprécions sa carte de visite :

- Prince allemand, duc de Saxe-Cobourg et de Saxe-Gotha;
- Prince de Grande-Bretagne et d'Irlande, membre de la Chambre des Lords, car il avait épousé la princesse héritière Charlotte d'Angleterre, décédée;
- Beau-frère du grand-duc Constantin de Russie, fils du tsar;
- pourrait épouser, en secondes noces, une princesse d'Orléans, fille de Louis-Philippe, roi des Français.

Napoléon le connaissait, l'avait combattu, l'estimait et déclarait : *«l'un des plus beaux hommes : jeune, instruit, brillant et plein d'élégance»*.

Un seul obstacle : il est protestant mais tout le monde reconnaît son esprit d'ouverture et de grande tolérance. Nul doute qu'il respectera les croyances de son futur peuple. Le 4 juin 1831, par 152 voix sur 195, le prince Léopold est élu *«Roi des Belges»*.

Le 17 juillet, il débarque à La Panne, visite Furnes, Ostende, Bruges, Gand et Alost.

Il gagne Bruxelles où il prête le *«Serment constitutionnel»*, le 21 juillet, jour de fête nationale.

Joie de courte durée ! En effet, le 2 août, quarante mille Hollandais réoccupent notre territoire entre Anvers et Turnhout. Ils infligent une sévère défaite aux troupes du général Niellon. Leur objectif est clair : Bruxelles et venger leur déconfiture de septembre 1830.



Ce 2 août 1831, Léopold I^{er} fait sa Joyeuse Entrée à Liège. Pris au dépourvu, peu instruit sur l'état de nos forces armées, le souverain se souvient du député Joseph Lebeau : «Sire ! L'armée ne manque ni d'ardeur ni de courage mais laisse à désirer sous le rapport de l'organisation. La garde civique peut défendre des remparts, des barricades et tenir l'ennemi dans les rues d'une ville mais est incapable de soutenir un choc en plaine et de résister à la cavalerie et à l'artillerie».

Comment réagir ?

Léopold I^{er} engage tout son crédit et fait appel aux Grandes Puissances, garantes de notre indépendance; il faut aussi s'opposer aux envahisseurs en les prenant en tenaille : l'armée de la Meuse se portera sur Diest, celle de l'Escaut devra rejoindre Westerloo où le roi arrive à la tête de 1.500 gardes bruxellois. Mais l'armée de l'Escaut traînaille et le général Daine dirige celle de la Meuse vers Hasselt, où il se fait encercler (on parle même de trahison déguisée).

Entre les Hollandais et Bruxelles, il n'y a plus que Louvain. Les gardes marchent sur Boutersem qu'ils enlèvent à la baïonnette, notamment sous l'action des bataillons de Mons et de Namur. Ceux de Bruges et de Courtrai défendent la digue de Hazegras malgré des pertes énormes; la cavalerie de la Garde bruxelloise opère dans la région de Heist-op-den-Berg; le bataillon Genis couvre à Louvain la retraite de notre artillerie.

Comme prévu, et malgré la bravoure de nos gardes civiques, la cam-

pagne des «Dix Jours» est un désastre militaire mais comme prévu aussi, les relations de notre roi sauvent le pays : l'Angleterre exerce une pression diplomatique totale sur La Haye et mobilise sa flotte; la France nous envoie le maréchal Gérard, à la tête de 50.000 soldats. Les Hollandais doivent rebrousser chemin et ce sera à nouveau ce maréchal qui les chassera de la citadelle d'Anvers quelques mois plus tard.

Nos volontaires, nos premiers gardes civiques et le roi ont sauvé l'essentiel, notre indépendance, et dans une autre mesure l'intégrité du territoire malgré les pertes de la Flandre zélandaise, du Limbourg oriental et de la partie germanophone du Luxembourg, imposées par les Grandes Puissances.

LA PATRIE RECONNAISSANTE s'exprimera le 27 septembre 1832, quand le Chef de l'Etat en uniforme d'Officier supérieur de la Garde civique remettra un drapeau d'honneur aux «Cent Villes et Communes» (en réalité nonante-neuf) pour leur participation aux «Journées de Septembre 1830».

⁽¹⁾ il s'agit des trois journées d'insurrection : les 27, 28 et 29 juillet 1830.

⁽²⁾ opéra composé par Auber et qui met en scène des pêcheurs napolitains se soulevant contre leurs oppresseurs espagnols.



Les drapeaux d'honneur remis par Léopold I^{er}

SELON MARIE-ANNE PARIDAENS

Les 99 drapeaux d'honneur sont en soie aux couleurs nationales placées HORIZONTALEMENT, très probablement en hommage à la Révolution même.

Les trois bandes sont de mêmes dimensions et l'ensemble est entouré d'un cadre de feuilles de chêne dorées. La bande rouge porte, en lettres d'or, l'inscription : A LA COMMUNE DE... et la bande noire toujours en lettres d'or : LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Au milieu de la bande jaune, se trouve le millésime 1830 en chiffres arabes d'or, entouré d'une couronne de laurier vert.

Ces décors et inscriptions sont peints sur les deux faces. Les trois côtés flottants, effrangés aux couleurs nationales et formant un rec-



tangle de 1m.20 sur 1m.30 sont maintenus à la hampe par un fourreau noir.

La hampe est surmontée d'une douille, d'un socle en forme de parallélépipède droit et d'un lion, tous en cuivre doré à l'or véritable. La douille suggère des feuillages. L'embase du socle est ornée de rosaces et de volutes. Sur l'un des grands côtés du socle se trouve écrit en relief et en lettres majuscules, sur fond grené, le mot : LIBERTE; sur l'autre face, le millésime 1830 en chiffres romains : MDCCCXXX.



Restaurant
**le Sambre
& Meuse**

Grillades
Pizzas au
feu de bois



Face à l'église de Gerpinnes
Tél. 071 502 659



ARMURERIE



Henri

COLONVAL

Location de fusils de Marche et tromblons

FUSILS DE MARCHE - TROMBLONS - AMORCES ET POUDRE

Rue de Philippeville 104 • 6120 NALINNES

Tél. 071 215 033 • Fax 071 220 665

(1km après le rond-point du Bultia - direction Philippeville)

- Baionnettes
- Sabres
- Briquets

Fabrications de : • Tromblons • Fusils • Haches pour sapeurs



(suite page 14)



LES DRAPEAUX D'HONNEUR...

(suite de la page 13)

Chacun des petits côtés porte un foudre. Sur le socle se dresse un lion belge tenant une pique, une des armes des Révolutionnaires, surmontée de la casquette de la liberté. A la hauteur du socle est nouée une cordelière tricolore que terminent deux glands, et fixée une cravate aux trois couleurs effrangée et ornée en ses extrémités de palmettes d'or. Chaque drapeau a coûté trois cents francs et une chanson leur est dédiée.

La remise des emblèmes s'effectua le 27 septembre 1832, date de commémoration de l'évacuation de Bruxelles par les Hollandais deux ans plus tôt, jour pour jour... et sur la Place Royale, haut lieu des combats de septembre 1830, où de surcroît, Léopold Ier avait prêté le serment constitutionnel le 21 juillet 1831.

Le souverain remit personnellement à chaque délégation le drapeau ainsi

que le diplôme l'accompagnant. Pour toutes, il eut quelques mots affectueux. Le retour des délégations dans leurs communes respectives fut triomphal : un comité de réception composé des édiles, de la garde civique et des combattants de 1830, une cavalcade et des musiques figuraient à tous les programmes. Dans les années qui suivirent, les drapeaux d'honneur participèrent régulièrement aux cérémonies patriotiques et autres festivités locales. Chaque commune était fière de rappeler la bravoure et le patriotisme de ses enfants de 1830. C'est ainsi que tous les drapeaux d'honneur carolorégiens étaient présents le 16 août 1880, au Parc du Cinquantenaire, lors des fêtes du cinquantième anniversaire de l'indépendance. Dans les années 1980, sur les 99 drapeaux décernés, 64 existaient encore en plus ou moins bon état, en original ou sous forme de copies; ils sont conservés soit dans les maisons communales, soit dans les musées



Totalement assurés.

La fête chaque année, grâce aux ristournes.

Optez, vous aussi, pour les produits des Assurances Fédérales.

INFORMEZ-VOUS SUR LE PARTAGE DES BÉNÉFICES.

FEDERALE
ASSURANCE

L'assureur qui partage tout avec vous, même ses bénéfices

Pour recevoir la visite de votre conseiller, contactez le
0800-14.200
www.federale.be



**CHAUFFAGE
ET SANTAIRE**

- Installation
- Entretien
- Dépannage

André LOOZE

Reconnu par le Ministère de la Région Wallonne

Rue de Dinant 41
6280 GOUGNIES (Gerpennes)
☎ 071 502 438

locaux, soit encore au Musée royal de l'Armée comme c'est le cas pour ceux de Luxembourg et de Maffle. Précisons que parmi les 99 villes et communes qui se voyaient remettre un drapeau d'honneur, se trouvaient les villes de Luxembourg et de Paris qui n'envoyèrent aucune délégation. Pourquoi ?

Le Luxembourg reviendrait-il à la Belgique ? En outre, il aurait été dangereux de ramener un drapeau belge dans une ville occupée par une garnison prussienne.

Pour Paris, la France estima que les Parisiens accourus à Bruxelles en 1830, l'avaient fait sous une «*impulsion toute personnelle*». N'ayant à ce propos reçu aucune mission du gouvernement français, Paris ne pouvait accepter ce drapeau. Les journaux supposèrent que le duc d'Orléans, frère de notre reine, qui avait assisté à la cérémonie, se chargerait de l'apporter. Nous ignorons ce qu'il en advint.



**15 cars
de
8 à 88 places**

Rue Ste-Geneviève 23
B-6460 CHIMAY
Tél. 060 21 13 31
Fax 060 21 28 95
E-mail :
leleux@autocariste.com



Marche Royale
Sainte-Rolende
de Gougnies
2004

La famille Grégoire



Marche Royale Sainte-Rolende de Gougnies - 2004
Rentrée solennelle en l'église Saint-Remi



Francis DIERICKX

Ancien zouave de la dernière guérite
de la Marche SS. Pierre-et-Paul de Thy-le-Château
décédé le 19 octobre 2004 âgé de 48 ans



Eric PAROCHE

Ancien zouave de la dernière guérite
de la Marche SS. Pierre-et-Paul de Thy-le-Château
décédé en octobre 2004 âgé de 41 ans

Musée des Marches
site internet : www.museedesmarches.be

POMPES FUNEBRES
LAMBOT-DONATI
Téléphone 071 501 606

2 FUNÉRARIUMS
Salons mortuaires à la disposition des familles
Rue de Villers 47 • B-6010 COUILLET
Avenue Albert 1^{er} 25 • B-6280 GERPINNES

TOUTES FORMALITES • INCINERATION



Le drapeau d'honneur de Châtelet

MARCEL NIHOUL,
PRESIDENT DU «VIEUX CHATELET»

Châtelet possède toujours son drapeau d'honneur de 1830, c'est un des derniers exemplaires authentiques encore monté sur hampe.

D'autres localités, proches de nos Marches folkloriques ou historiques, ont reçu un drapeau d'honneur : Charleroi, Fleurus, Gosselies, Morlanwelz, Namur, Philippeville, Soignies et Thuin... au total soixante communes wallonnes, trente et une flamandes, cinq mixtes, deux limbourgeoises aujourd'hui hollandaises, et la Ville de Paris.

Des députations furent choisies par les Conseils communaux (alors Conseils de régence) pour aller recevoir cet étendard à Bruxelles, des

mains du roi. Châtelet désigna le bourgmestre Jean-Baptiste Bolle et les conseillers Louis Piron et Dominique Stainier.

Le vénérable emblème a été présenté plusieurs fois au public : le 27 septembre 1978 lors d'une grande rétrospective au Musée de l'Armée; en 1983 dans une exposition organisée par le «*Vieux Châtelet*» et consacrée à la famille Pirmez dont deux membres, Jean et Victor, jouèrent un rôle important dans les événements de 1830; à plusieurs reprises sur la Place des Martyrs à Bruxelles; et enfin le 21 juillet 2001 pour le défilé national.

A cet effet, la Ville de Châtelet autorisa les «*Volontaires de Bruxelles 1830*» à l'escorter et à le présenter au roi Albert II, en cette première fête nationale du XXI^e siècle.

Depuis lors, notre précieux drapeau a été restauré et se trouve dans la salle du Conseil communal à Châtelet.



Le 19 juillet 2001, le drapeau d'honneur de Châtelet est confié aux «Volontaires de Bruxelles 1830», tandis qu'une batterie de la Marche Saint-Roch rendait les honneurs.





André Dal Cero

Rue des Français 149
B-6200 CHATELET
Tél. et fax 071 387 197
après 17 heures



*Location
Vente
Réparations
Tromblons
et fusils de Marche*



Le 25 septembre 2004,
Christophe Vael, porte-drapeau
de la Marche Saint-Fiacre de Tarcienne
épousait Christelle Roeland.

Boutique FLORENCE

Rue Hamoir 22
7100 LA LOUVIERE
0498 26 96 72

**Confection sur mesure
de costumes militaires**

Nombreuses références





D'où vient notre drapeau belge ?

BENOÎT ET MICHEL RANWEZ

Le 26 août 1830, le lendemain de l'émeute de «*la Muette de Portici*», le drapeau français flotte au balcon de l'hôtel de ville et en plusieurs endroits de Bruxelles. C'est l'oeuvre de partisans rattachistes encadrés par des agents français. Lucien Jottrand et Edouard Ducpétiaux, deux journalistes, avocats et ardents patriotes, ne peuvent accepter cette situation et veulent **un drapeau national...** mais lequel ? Jottrand possède les insignes militaires d'un parent qui avait servi dans l'armée du général van der Mersch; ils sont aux trois couleurs «*rouge-jaune-noir*» de l'étendard de la «*République des Etats Belgiques Unis*» de 1789-1790.

Sans perdre un instant, Ducpétiaux fonce dans la mercerie de M^{me} Abts qui lui confectionne, à la hâte, deux exemplaires. Suivant les lois de l'héraldique, elle place les couleurs horizontalement, donc perpendiculairement à la hampe qui est une vulgaire perche.

Accompagné de jeunes gens et d'ouvriers qui réclament «*du pain, du travail*», hurlant «*Nous sommes Belges. Voilà nos couleurs, pas de préfecture française*», Ducpétiaux abat les drapeaux français. Vers les quinze heures, le premier exemplaire de l'étendard brabançon garnit l'hôtel de ville tandis que Théodore Van Hulst, employé au Ministère de la Guerre, promène le second dans la

ville, à la tête de la Garde bourgeoise.

Les Liégeois, arrivés le 7 septembre, adoptent avec enthousiasme les trois couleurs car ils y retrouvent le jaune et le rouge, les deux couleurs de leur Cité Ardente.

Ainsi, via «*la Révolution brabançonne*» contre l'Empereur autrichien Joseph II, les trois couleurs de notre drapeau trouvent leur origine dans celles de l'écu de l'ancien Duché de Brabant, qui représente un lion d'or (jaune) sur fond de sable (noir), griffes et dents de gueules (rouge). En outre, ces trois couleurs ont l'avantage de rappeler «*le noir*» du fond de l'écu des Etats de Brabant, «*le jaune*» du fond des armes des Etats de Flandre et du Comté de Namur, «*le rouge*» qui vient du blason des Etats de Hainaut, du Limbourg et du Luxembourg.

On peut se demander pourquoi le noir, le jaune et le rouge ornent-ils si souvent les blasons ? Selon les anciens héraldistes, le noir signifie la prudence et l'humilité; le jaune est symbole de force, de richesse et d'autorité; le rouge représente la vaillance et la charité. Évitions par conséquent les interprétations trop romantiques de l'époque : deuil - gloire - sang.

Quant au «*lion*» qui surplombe la hampe, c'est un emblème héraldique connu depuis le Moyen Age et qui symbolise «*l'UNITÉ*». Rappelons que la carte des Dix-Sept Provinces de Charles Quint, publiée vers le milieu du XVI^e siècle, portait un lion dont les griffes pointaient vers l'est : le LEO BELGICUS et que la plupart des seigneuries, tant au nord qu'au



sud, affichaient un lion dans leur blason : la Flandre, le Brabant, le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg... Il semble que le premier seigneur qui porta un lion dans ses armoiries, fut le Comte de Flandre Robert le Frison qui se serait inspiré des blasons sarrasins rencontrés lors de son pèlerinage en Terre sainte, en 1086. Nous avons aussi relevé que les trois couleurs nationales étaient déjà présentes sur l'étendard d'un autre Comte de Flandre (et de Namur), Gui de Dampierre, lors de la bataille des Eperons d'Or en 1302. Nos trois couleurs deviennent officielles par un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 30 septembre 1830. Toutefois, le 23 janvier 1831, ce même Gouvernement aurait décidé que les couleurs soient disposées perpendiculairement, le rouge se retrouvant à la hampe.

Et c'est le 12 octobre de la même année que notre drapeau acquiert sa personnalité actuelle avec l'inversion du rouge et du noir, le jaune restant la couleur centrale, suite à une décision du Ministère de l'Intérieur.

Mais pourquoi des couleurs disposées verticalement ?

Dans *«Le Livre de l'Histoire de la Belgique»*, nous lisons : *«on s'était aperçu que, frappées horizontalement, à la poupe des navires elles pouvaient prêter à confusion avec le pavillon hollandais»*. Relisons l'arrêté du 23 janvier 1831 : *«Le Pavillon Belge est rouge, jaune et noir. Ces couleurs sont disposées verticalement. Le Ministre de la Marine est chargé de l'exécution du présent Arrêté»*. Il s'agissait donc d'une mesure exceptionnelle qui ne s'appliquait

qu'aux pavillons de la Marine, et qui ne concernait nullement notre drapeau. Toutefois, suite à une erreur ministérielle confondant *«pavillon»* et *«drapeau»*, le Roi remit au 4^e Régiment de Ligne un étendard avec les couleurs verticales. On peut croire également qu'il y a eu erreur du fabricant et qu'on a simplement consacré cette erreur.

En outre, nous pensons que cette erreur n'a posé aucun problème de conscience à quiconque, car y avait-il une mode ou une volonté de remettre en question les lois classiques de l'héraldique ? En effet, on constate que la disposition verticale des couleurs est une caractéristique des drapeaux de nombreux nouveaux Etats européens.

Ajoutons que notre emblème national sera immédiatement chanté. Jeneval écrit, dans une première version de la Brabançonne :

«Sur Bruxelles au pied de l'archange ton saint drapeau pour jamais est planté, ô liberté».

Très probablement, le poète évoque le drapeau qu'un certain Charles-Joseph Pickers a hissé sur les tours de ce qui était alors la collégiale Sainte-Gudule, afin que toute la *«Ville»* puisse s'identifier à la *«Nation»* en train de naître.

Aujourd'hui, nous pouvons admirer de très belles copies de ces premiers étendards, avec les couleurs disposées horizontalement, dans plusieurs de nos Marches : Thuin, Jumet, Morlanwelz, Furnaux, Malonne...

(suite page 22)



D'OU VIENT NOTRE DRAPEAU BELGE ?

(suite de la page 21)

BIBLIOGRAPHIE

1) Jo Gérard :

* Ces Belges qui firent 1830
- Editions J.M. Collet 1982.

* Pourquoi pas toute l'Histoire de
Belgique - Editions Vokaer 1980.

* L'Armée Belge (1830-1980)
- Ateliers Meddens.

2) A. Leclercq :

* La Révolution Belge de 1830
- Editions Jourdan-le-Clercq à
Fléron.

3) E.A. Jacobs :

* La Garde Civique (1830-1920) -
Bulletin du Crédit Communal
d'avril 1975.

4) Marie-Anne Paridaens :

* Enquête sur les Récompenses
Nationales.
Les Drapeaux d'Honneur.
Revue belge d'Histoire militaire
de juin 1981 (Musée royal de
l'Armée à Bruxelles).

5) G.H. Dumont :

* Histoire de la Belgique
- Librairie Hachette 1977.

6) E. Lecerf et A. Servais :

* Le livre de l'Histoire de la Bel-
gique - Editions G.P. à Paris
1985.

7) Bruno Demoulin et Jean-Louis
Kupper :

* Histoire de la Wallonie
- Editions Privat 2004.

8) Louise Starck - Claessens :

* Le Drapeau Belge
- [http://www.cyberbruxelles.be/
cyberbruxelles/drapbel.html](http://www.cyberbruxelles.be/cyberbruxelles/drapbel.html)

9) Nos remerciements à Monsieur
Boijen, titulaire du Centre de
Documentation du Musée royal
de l'Armée, et à Monsieur Decos-
ter de la RTBF - Charleroi, respon-
sable de l'émission «*C'est du
Belge*».

Merci à Messieurs Lenaerts, Mille-
quant, Alexander, Detry et Bal,
animateurs de groupements de
«*Volontaires de 1830*».

**Connaissez-vous l'abutilon
Drapeau Belge ?**

Il s'agit d'une plante vivace qui a la
particularité d'avoir des fleurs qui se
décomposent en brun très foncé,
quasiment noir, en jaune et en rouge.
Elle fleurit de mai à octobre, est ori-
ginaire du Brésil et plus particulière-
ment du Rio Grande.

C'est le Roi Léopold II qui l'a introdui-
te dans les serres royales de Laeken. □



Marche Saints-Pierre-et-Paul de Thy-le-Château :

1954

A gauche : Robert Canivet
A droite : Roger Espalard

2004

A gauche : Roger Espalard
A droite : Robert Canivet

Toutes les plus grandes marques d'accessoires

PRINCE
CARAVANING
SOMZEE - 071/21 71 50

Route de Couvin 9 - N.5

CARAVANES

TABBERT &



Un professionnel pour vos loisirs

www.princecaravaning.be

• e-mail : info@princecaravaning.be



On nous écrit

Le 6 avril 2005,

Monsieur,

Je suis très heureux de lire enfin un article qui traite de l'histoire des Zouaves. Je me suis rendu compte, il y a quelque temps de cela, que les gens ignorent la véritable épopée de ces soldats d'élite.

Mais, je m'aperçois que vous omettez de parler du régiment des Zouaves de la Garde. Aussi, je me propose de faire un bref historique.

Un décret rendu le 1^{er} mai 1854 annonça le rétablissement de la Garde impériale. A la guerre de Crimée, une brigade expéditionnaire de la Garde y fut envoyée. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'un décret en date du 23 décembre 1854 créa dans la Garde un régiment de Zouaves à deux bataillons de sept compagnies. Il fut recruté dans les trois régiments de Zouaves de la ligne ainsi que dans d'autres régiments d'Afrique. La tenue est la même que celle des autres Zouaves, mais les ornements de la veste et du gilet étaient de couleur jonquille. La fausse poche est de couleur de la veste. La chéchia porte un gland en soie jonquille, le turban est en tissu de coton blanc. C'est le 16 mars 1855 qu'il reçoit son drapeau des mains du général Canrobert.

Le drapeau de ce régiment a porté les noms de Sébastopol, Magenta, Solferino, ainsi que les noms de trois batailles où la Garde impériale du 1^{er} Empire s'est illustrée, à savoir : Marengo, Ulm et Iéna.

Dire que le 4^e régiment de Zouaves est la nouvelle appellation du régiment des Zouaves de la Garde, il n'y a qu'un pas que d'aucuns ont vite franchi. Il est vrai que les Zouaves de la Garde, après la dissolution du second Empire furent versés dans le 4^e Zouaves. Mais ce dernier fut créé pendant la guerre de 1870 avec des bataillons empruntés aux autres régiments de Zouaves.

D'ailleurs, pour la petite histoire, il y a eu en même temps deux «4^e Zouaves», l'un dans l'armée de Paris et l'autre dans l'armée de l'Est. Retracer leurs historiques prendrait trop de place ici.

J'espère vous avoir convaincu.

Acceptez, cher Monsieur, toute mon admiration pour ce que vous faites pour les Marches.

Jean-Bernard Masnelli,
Rue de la Brasserie 166
5620 Saint-Aubin

Le 8 janvier 2005,

Monsieur le Secrétaire
de l'A.M.F.E.S.M.,

Suite au dernier numéro du bulletin trimestriel du Marcheur, édité par l'Association des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, je tenais au nom de notre comité, à apporter une petite information concernant le texte de Monsieur Michel Ranwez sur la danse des Sept Sauts.

Chez nous, à Villers-Deux-Eglises, les festivités de la Marche Royale Saint-Pierre se clôturent également, le lundi soir, par ce cérémonial, entonné généralement par les instruments de la fanfare.



Rares sont ceux qui peuvent en expliquer l'origine. Toutefois, il semble acquis que cette danse, où tous les villageois se mêlent, fasse partie de notre folklore depuis des lustres.

Nous avons été agréablement surpris de savoir que ce «rituel d'adieu» existe aussi chez d'autres consœurs; comme quoi, la revue de l'A.M.F.E.S.M. est un fabuleux outil, témoin de l'histoire et trait d'union de tout un folklore.

Dans l'attente de vous lire bientôt, recevez Monsieur, mes salutations distin-

guées ainsi que mes meilleurs vœux pour 2005.

Pour le comité de la Marche
Saint-Pierre de Villers-Deux-Eglises,

Le Trésorier et Sergent-Sapeur,
Frédéric Jamme,
Rue Pingaut 40a,
5630 Villers-2-Eglises,
fredji23@hotmail.com



CD
en vente
au prix de
15 €

**Par versement
de la somme de 17 €
(15 € + 2 € de frais de port)
au compte 260-0259101-83
de l'asbl
MUSEE DES MARCHES
FOLKLORIQUES
DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**

Contact :

Pierre BANCU • Rue de l'Eglise 12 • 5070 SART-EUSTACHE
Tél. 071 38 20 53

BUREAU DE COURTAGE
COLLIN-PAREZ

ASSURANCES - PRETS - PLACEMENTS

Rue Marin 3 - 6200 CHATELET
Tél. et fax 071 387 654



Nous réalisons Le Marcheur depuis plus de 40 ans

**imprimerie
guillaume**
SOCIÉTÉ ANONYME

Rue de Moncheret 28 • 6280 ACOZ
Tél. 071 501 043 • Fax 071 504 673
E-mail : imp.guillaume@skynet.be



MUSEE
DES MARCHES FOLKLORIQUES
DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

Association sans but lucratif

Rue de la Régence 6 - B-6280 GERPINNES - Belgique

*Ouvert tous les samedis et dimanches.
A partir du 1^{er} week-end de mai jusqu'au dernier
week-end de septembre. Fermé en juillet.*

Visites sur rendez-vous : J.P. LAMORT
Tél. 071 50 26 52 - GSM 0475 503 492

webmaster@museedesmarches.be
www.museedesmarches.be



**armurerie
benoît calet**

Diplômé de l'Ecole d'Armurerie de Liège
Rue St-Donat 18 • Zoning Industriel • 5640 METTET
Tél. 071 77 06 29 • Fax 071 77 02 92
abcalet@skynet.be
Ouvert du mardi au samedi de 15h à 18h30.

Compagnies :
commandez
vos poudres

Vente
de poudre,
amorces,
fusils,
tromblons
et
pistolets



Marcinelle Août 1945 - Août 2005

JEAN GODEAU

Dans les années 1200 vivaient à l'Hublinbu des Templiers; ces moines-soldats étaient chargés de protéger les pèlerins se rendant à Jérusalem. Par la suite, l'ordre des Templiers fut dissous, mais la tradition est restée et les Marcheurs escortaient saint Louis dans la paroisse de Marcinelle-Haies lors de la procession du 15 août. La dernière sortie se situa vers 1886.

En 1945, lors des Noces d'Or, quelques personnes décident d'accompagner les jubilaires en costume de Marcheur. Cette démonstration d'initiative privée est l'occasion de se souvenir davantage du temps passé. De là à reformer cette société, il n'y a qu'un pas.

Quelques dévoués se réunissent et décident de reconstituer la société folklorique «*Les Marcheurs des Haies*». Un comité se forme et organise la première sortie officielle le 25 août 1946. La société, dénommée aussi «*Marche Saint-Louis*», sera reconnue officiellement par l'Administration Communale de Marcinelle, le 1^{er} octobre 1946.

En août 1948, la société achète son drapeau qui sera béni par M. le Curé J. Brassart et remis en présence de MM. le Ministre O. Behogne, le Bourgmestre M. Meurée, l'Echevin J. Pirson, de M^{lle} Zoé Anciaux la marraine, M. N. Godeau le parrain, des Présidents et Membres d'Honneur, et des Marcheurs.

En 1995, le comité organise le 50^e anniversaire de la reconstitution de la Marche Saint-Louis et en 1998, celui du drapeau.

En décembre 1995, lors d'une cérémonie officielle en l'Hôtel de Ville de Marcinelle, Monsieur l'Echevin L. Cariat, Président d'Honneur, est fier de nous annoncer la décision de Sa Majesté le Roi Albert II de porter le titre de «*Royal*». A cette occasion, Monsieur Cariat offre un nouveau drapeau à la société; il en sera le parrain et Madame Cariat, la marraine. Il sera béni par Monsieur le Doyen Fr. Lambert, le 24 août 1996, en l'église de Marcinelle-Haies, en présence des Présidents et Membres d'Honneur et des Marcheurs.

Août 2005, le Comité organisera les festivités du soixantième anniversaire. □

MOURIALME R. s.a.

ENTREPRISE DE TOITURES • ZINGUERIES & CHARPENTES

Charpentes traditionnelles et fermettes préfabriquées
Tous recouvrements ardoises ou tuiles avec isolation tous types
Neuf ou restauration
Plates-formes • Petites maçonneries
Agréée à la prime pour rénovation
Service dépannage • Devis gratuit

Depuis
1976

Rue des Bruyères 42 • 5640 BIESME • Tél. et fax 071 728 510



Compte-rendu de l'A.G. du 8 avril 2005 à Sart-Eustache

MARC BLAIMONT

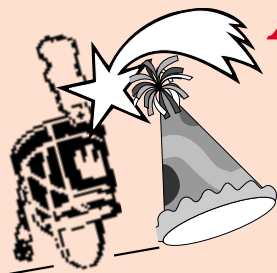
Les représentants des 71 sociétés présentes à notre assemblée générale de printemps répondent à l'invitation de la Marche Saint-Roch de Sart-Eustache qui fête cette année ses vingt-cinq ans d'existence. La Compagnie des Flanqueurs de la Garde de Ragnies, membre de la Marche Saint-Roch de Thuin, vient de terminer son stage et est donc membre à part entière de l'Association dès à présent.

Les vérificateurs aux comptes, Messieurs Meuter et Soumoy demandent à l'assemblée d'approuver le compte 2004 qui se clôture en boni avec un montant total de 18.357 euros de subsides accordés aux sociétés affiliées. Le nombre d'abonnés à notre revue continue à croître régulièrement soit 7.154 abonnements pour 2004. Sur proposition du

président Michel Piérard, l'assemblée entérine la réintégration au sein de l'Association de la Marche Saint-Christophe de Marbaix-la-Tour pour un stage de cinq ans prenant cours en 2005.



Roger Michel, Vice-Président de la Marche Saint-Christophe de Marbaix-la-Tour, présente sa Compagnie.



Aux Mascarades

Pantalons et gants blancs - Plumets - Képis
Bérets - Costumes complets
pour tous les Marcheurs (sur commande)
Jupes et tissus pour cantinières
Imperméables transparents
Galons - Dentelles - Flambeaux...
Verres en étain (2 cl) pour cantinières
FUSILS ET TROMBLONS POUR ENFANTS

Ouvert de 14 à 18h30 le samedi de 10 à 15h
fermé le mardi et dimanche

Sur les Marchés 188 • 5621 HANZINNE • Tél./fax 071 503 973 • auxmascarades@yahoo.fr



Election de trois membres au Comité exécutif en remplacement de Messieurs Marcel Lechat, Marc Minet et Jacques Maudoux, membres sortants et rééligibles. Seules les candidatures des trois membres sortants nous sont parvenues ce qui justifie leur réélection. Depuis près d'un an, le cabinet de la Ministre de la Justice prépare un nouveau projet de loi sur les armes et la lecture que nous en avons faite nous a permis de relever dans le texte des contradictions entre différents articles traitant principalement des armes employées dans le cadre de nos Marches. En conséquence, nous avons demandé aux collègues des Bourgmestre et Echevins de toutes les entités possédant au moins une Marche de bien vouloir voter une motion demandant le maintien de l'exception qui nous était accordée dans la loi actuelle et de bien vouloir ensuite la transmettre auprès de la Ministre compétente.

Signalons enfin que la prochaine assemblée générale se déroulera le 18 novembre 2005 à Nalines.



André Poulain, Président de la Marche Saint-Roch de Sart-Eustache, lors de son discours de bienvenue.

Costumes militaires

*Plus d'un siècle
au service des Marcheurs*

**MAISON
LECLERCQ**

Rue des Ecoles 14 • B-5651 TARCENNE
Tél. 071 213 824 • Fax 071 218 197





Avril 2005 : un nouveau logo pour l'Association !

LE COMITE EXECUTIF

Confronté à l'épuisement de notre réserve d'écussons à destination des délégués, l'opportunité s'est présentée pour notre comité exécutif de doter notre Association d'un nouveau logo.

En conséquence et après quarante-cinq années de bons et loyaux services, nous avons procédé à ce changement en rappelant notre identité par le choix d'une image sobre et

expressive adaptée au monde actuel (*voir couverture*).

En tant que symbole, le tambour, moteur de nos Marches, représente aujourd'hui plus que jamais toute la vitalité contenue dans notre folklore car en Entre-Sambre-et-Meuse, nombreux sont encore ceux qui, à l'appel du tambour, répondent présents et reconduisent ainsi l'hommage aux saints familiaux et populaires de notre contrée.

Ces hommes en Marche redisent de la sorte leur attachement à une tradition précieuse qu'ils perpétuent année après année et pas à pas, en suivant avec fidélité les traces laissées par leurs aïeux. □

Si vous voulez compléter votre collection...

Les anciennes revues «Le Marcheur», de 1961 à 2001, sont disponibles au prix de 0,50 euro (+ frais de port éventuel) chez notre trésorier André SAINTHUILE, rue de la Paix 4a, 6200 Châtelet, tél. 071 39 23 91.

Sachez cependant que les numéros 1-2-7-15-16-45-81 et 149 sont épuisés.

HALLOINT

Route de Philippeville 314 - 6001 MARCINELLE
Tél. 071 470 929

**Spécialiste du vêtement de travail
Pantalon de Marcheur à partir de 15 €**



Gougnies - Marche Royale Sainte-Rolende
Les quatre derniers Tambours-Majors de 1965 à 2005 :
Fernand Looze : 1965-1970 — André Looze : 1971-1995
Jean Marcelle : 1996-2004 — Claude Charlier : 2005

**LOCATION
DE
COSTUMES
MILITAIRES**

Ets Simons-Tenret

Rue E. Jacques 1
B-6280 GERPINNES
Tél. et fax 071 501 372

*Magasin ouvert de 9 à 12h et de 13 à 19h
Le samedi jusqu'à 16h - Fermé le dimanche*



Photos-souvenirs

Emile Genot, zouave de Bambois
à la Saint-Feuillen en 1928,
né en 1868 et décédé en 1949.
Grand-père maternel de René Wuyard
et arrière-grand-père de Luc,
Henri et Marc Wuyard,
et grand-oncle du Docteur Joseph Wauthy.

Marche Sainte-Rolende de Biesme.
René, Marcel et Prospère Riboux.
Saint-Feuillen 1935.

